



FEDERATION FRANCAISE DES ASSOCIATIONS PHILATELIQUES



GROUPEMENT REGIONAL DES ASSOCIATIONS PHILATELIQUES BERRY-NIVERNAIS

ASSOCIATION PHILATELIQUE DE NEVERS

PHILA - LOIRE 2019

REGLEMENT

Article 1 : Lieu - Dates - Organisation.

Un championnat de philatélie interrégional (niveau 2) sera organisé les samedi 18 et dimanche 19 mai 2019 salle Marcel Paul, rue du 4 Septembre (à proximité du Centre Commercial d'Intermarché) 58600 Fourchambault.

Ce championnat réunira les associations du Groupement Régional Philatélique du Centre Loire (Région XIX), du Groupement philatélique Régional Maine Anjou Touraine (Région XVIII), et du Groupement Régional des Associations Philatéliques Berry Nivernais (Région XIXA).

Cette manifestation est organisée dans le cadre du 45^{ème} congrès du Groupement Régional des Associations Philatéliques Berry Nivernais par L'Association Philatélique de Nevers (91-XIXA).

Elle est placée sous le patronage de la Fédération Française des Associations Philatéliques (F.F.A.P.)

Ce championnat est régi par le présent règlement conforme à celui des expositions philatéliques de la F.F.A.P.

Article 2 : Niveau de l'exposition

L'exposition est de niveau régional (niveau2). Toute demande de participation devra être accompagnée de la photocopie de la carte fédérale avec le timbre de l'année en cours, de la photocopie recto-verso du passeport philatélique (de couleur bleue) de la collection, et être attestée par le Président de l'association fédérée à laquelle l'intéressé (e) appartient.

Article 3 : Participation - Inscription

Les participants devront avoir acquis le nombre de points nécessaires en championnat départemental (*argent pour les adultes et bronze argenté pour les jeunes*) et être membres adultes ou jeunes, des associations adhérentes aux GPRCL, GRAPMAT, et GRAPBN. Les Présidents des associations ayant des adhérents susceptibles d'être retenus, devront faire parvenir les demandes de ces membres avant le **18 mars 2019** dernier délai à

Monsieur Denis PINHAS, 3 rue Jean Baudry, 58640 Varennes Vauzelles

Les demandes de participation pourront être transmises par courriel à

pinhas.denis@orange.fr

Les collections ayant obtenu une médaille de grand vermeil en exposition nationale pourront participer une seule fois lors d'une exposition interrégionale, quelque soit le résultat obtenu dans cette compétition. (Exp20-5)

Les collectionneurs ayant obtenus par le passé une médaille de grand vermeil en exposition nationale peuvent s'ils le souhaitent accéder directement au niveau régional avec une nouvelle collection. (EXP17/2 du REG)

Chaque participant Adulte devra s'acquitter des droits de cadre : Droits pour un cadre : 5 euros.

Des collections de membres fédérés appartenant à un autre groupement pourront être admises sur demande du Président du groupement concerné, en fonction de la place disponible.

Une fiche d'inscription définitive sera envoyée à chaque participant.

Une copie du plan de la collection et la copie de la dernière feuille de notation devront parvenir à l'adresse mentionnée ci-dessus en même temps que l'inscription définitive.

Article 4 : Comité d'organisation

Le comité d'organisation constitué pour cette exposition est composé de :

- Président : Monsieur Henry Michel
- Vice-Présidents : Madame Cloix Yvette
: Monsieur Pinhas Denis (*responsable des collections*)
- Commissaire général : Monsieur Bouet Bernard
- Secrétaire : Madame Bondoux Christiane
- Trésorier : Monsieur Leteur François

Article 5 : Présentation des collections

Conformément aux articles du règlement fédéral des expositions philatéliques, l'exposition comprendra les classes compétitives prévues et les participations seront présentées suivant les classifications de l'appendice en annexe.

Les collections libres non compétitives seront acceptées selon les disponibilités de place. Les exposants devront préciser le type de collection et les éventuelles conditions de présentation lors de la préinscription.

Les timbres ou documents à exposer devront être présentés sur des feuilles séparées placées verticalement dans les cadres pouvant contenir douze feuilles, soit trois rangées de quatre feuilles de format 24x32 cm ou 48x32 cm au maximum. Pour les classes ouvertes, les feuilles peuvent être au format allant jusqu'à 96x32 cm.

Chaque feuille devra être insérée impérativement dans une enveloppe protectrice en matière transparente et numérotée dans l'ordre de montage. Toute participation devra être la propriété exclusive de l'exposant. Aucun timbre ou document ne devra porter mention de la valeur ou marque distincte.

Pour les jeunes il conviendra d'indiquer sur la première page, en haut à gauche, la date de naissance de l'exposant. Le nombre de pages attribuées à chaque participation pourra en principe être le suivant :

- Adultes : 48 pages minimum. (4 faces de 12 pages) avec un maximum de 84 pages
- Sauf la classe 1 cadre (CL1) 16 pages
- Jeunes
- - classe d'âge A : 10 à 15 ans, 1/3 cadres soit 16/48 pages
- - classe d'âge B : 16 à 18 ans, 2/4 cadres soit 32/64 pages
- - classe d'âge C : 19 à 21 ans, 3/5 cadres soit 48/80 pages

Toutefois le comité d'organisation se réserve le droit d'admettre, dans les cas particuliers, un nombre de cadres différent. Outre les classes définies en annexe, le comité d'organisation peut joindre une cour d'honneur réservée à des participations spécialement invitées.

Article 6 : Passeport philatélique

Chaque participant à l'exposition devra justifier de la qualité de la collection qu'il présente par la production d'un passeport où doivent être inscrits la classification exacte de sa collection et les niveaux de récompenses obtenues aux diverses expositions auxquelles elle a participé antérieurement.

Le passeport doit être obligatoirement joint à la fiche d'inscription définitive.

Article 7 : Jury- Palmarès - Récompenses

Les jurés sont proposés par le comité d'organisation après accord avec les présidents de groupement et la Fédération. Le Président du jury est obligatoirement un juré national.

Des élèves jurés, ayant le niveau requis en exposition régionale peuvent demander à faire partie du jury.

Le jury dressera un palmarès conformément aux dispositions du règlement fédéral des expositions.

Les nouvelles modalités de jugement de la classe ouverte seront définies et applicables après Timbres Passion

2018

L'attribution des récompenses sera faite en fonction des décisions du jury par une commission comprenant :

- Le président du comité d'organisation.
- Le commissaire général de l'exposition.
- Le président du jury ou un juré délégué par le président du jury.
- Toute autre personne jugée nécessaire par le comité d'organisation.

La lecture du palmarès sera faite le **dimanche 19 mai à 16 heures**.

Article 8 : Montage et démontage des collections

La mise en place des participations sera effectuée le **vendredi 17 mai 2019 à partir de 14 heures** par les exposants ou leur représentant. Aucun objet ne pourra être modifié ou retiré, même partiellement, avant la clôture de l'exposition.

Les présentations pourront être adressées dans la semaine avant la date du montage, à la convenance du propriétaire (poste ou remise en main propre) à Monsieur Denis Pinhas 3 Rue Jean Baudry 58640 Varennes-Vauzelles.

Les exposants ou leur représentant devront reprendre leur participation le dernier jour de l'exposition, le dimanche 19 mai 2019 à partir de 17 heures après la fermeture de l'exposition et sous le contrôle du comité d'organisation.

Toute collection non enlevée le dernier jour de l'exposition par son propriétaire lui sera retournée par la poste, à ses frais et risques et périls.

Article 9 : Assurance - sécurité

Le gardiennage de l'exposition sera assuré dans le cadre de Phila - Loire 2019.

Le comité d'organisation contractera une assurance pour couvrir les risques que comporte sa responsabilité civile. Mais tous les risques matériels, de quelque nature qu'ils soient (vol, incendie, dégâts de toutes espèces...) restent à la charge de l'exposant.

Ceux-ci ont la faculté :

a) soit de demeurer leur propre assureur. Ils devront dans ce cas renoncer par lettre à tous recours contre le comité d'organisation.

b) soit de contracter personnellement et individuellement une assurance auprès de la compagnie de leur choix. Ils devront dans ce cas joindre une renonciation à recours de cette compagnie d'assurance contre le comité d'organisation.

c) soit d'utiliser par l'intermédiaire du comité d'organisation, et par voie d'avenant, la police ouverte souscrite par la Fédération Française des Associations Philatéliques (FFAP). Dans ce cas, la valeur estimative de la collection devra être nettement indiquée, page par page et pièce par pièce, faute de quoi la demande d'assurance resterait sans suite.

Le comité d'organisation n'étant qu'un intermédiaire auprès des assureurs ne pourra encourir de ce fait, aucune responsabilité vis à vis de l'exposant. Le montant de la **prime est de 1.50 pour mille**

Il est rappelé qu'aucune valeur ne doit être inscrite sur les pages à exposer.

Les exposants désirant être assurés devront régler le montant de la prime d'assurance calculé sur la valeur indiquée en même temps que les droits de participation (article 3). L'absence de paiement de celle-ci entraînera l'exclusion complète de la compétition.

En cas de sinistre, chaque exposant doit pouvoir présenter à l'assureur la preuve de l'existence des éléments de collection sinistrée et le détail du contenu de cette collection. Pour se faire il est indispensable que la collection soit photocopiée en couleur.

La responsabilité du comité d'organisation n'est engagée qu'à la réception des collections et cesse lorsque les formalités de restitution ont été effectuées.

Article 10 : Bureau Temporaire

Un bureau de poste temporaire sera ouvert dans le cadre de la manifestation, avec vente de souvenirs spécifiques.

Article 11 : Modification du présent règlement

Le comité d'organisation se réserve le droit d'apporter au présent règlement toutes modifications qu'il jugera utiles. Tous les cas non prévus relèvent exclusivement du comité d'organisation.

Article 12 : Participation à l'exposition

Le fait de participer à l'exposition implique l'acceptation du présent règlement

Fait à Nevers le 30 septembre 2018

Michel HENRY
Président de L'Association Philatélique de Nevers

Championnat Inter-Régional de Philatélie Phila - Loire Fourchambault - 18 et 19 Mai 2019

CLASSES D'EXPOSITION

1) Philatélie traditionnelle (TRA) :

Timbres émis des origines au milieu du XXème siècle (en principe 1960), détachés et/ou sur documents
Collections générales spécialisées ou d'étude, comprenant des timbres-poste, timbres-taxe, de service, timbres-télégraphe, pour colis postaux, etc., neufs et/ou oblitérés.

Division A : France, Colonies françaises, Monaco, Andorre français, Bureaux français à l'étranger, Occupation française.

Division B : Pays européens, leurs colonies et leurs bureaux à l'étranger.

Division C : Pays d'Outre-mer.

2) Histoire postale (HIS) :

Documents des origines à nos jours.

Division A : Collections d'histoire postale.

Division B : Collections de marcophilie.

Division C : Collections historiques, sociales ou études spéciales.

Toutes les collections d'histoire postale sont classées et jugées en trois périodes :

1 Avant 1875 (avant UGP)

2 De 1845 à 1945

3 après 1945

3) Entiers postaux (ENT)

4) Aérophilatélie (AER) :

Division A : Poste aérienne de la guerre 1870-1871, ballons montés, papillons de Metz, pigeogrammes.

Division B : Précurseurs de la poste aérienne.

Division C : a) Liaisons aéropostales (par ballons libres ou dirigeables, avions, hélicoptères, fusées, planeurs),
b) Aérogrammes (entiers postaux).

Division D : Timbres officiels de poste aérienne.

Division E : Timbres semi-officiels et vignettes de poste aérienne.

5) Philatélie thématique (THE).

6) Maximaphilie (MAX) :

Division A : Collections par pays (ou groupe de pays).

Division B : Collections spécialisées et d'étude.

Division C : Collections à thèmes.

7) Littérature (LIT) :

Division A : Livres, ouvrages.

Division B : Périodiques et bulletins d'associations.

Division C : Tout support multimédia et logiciel informatique.

8 A) Jeunesse participation individuelle (JEU a) :

Division A : 10 à 15 ans.

Division B : 16 à 18 ans.

Division C : 19 à 21 ans.

L'âge limite est celui atteint par l'exposant le 1er janvier de l'année où l'exposition a lieu.

8 B) Jeunesse participation de groupe (JEU b) :

La classification est identique à celle de la classe JEU a, l'âge pris en compte étant celui du membre le plus âgé du groupe

9) Philatélie fiscale (FIS).

10) Astrophilatélie (AST).

11) Classe ouverte (COV)

12) Philatélie polaire

13) Philatélie traditionnelle moderne (TRM) :

Timbres de 1960 à nos jours, détachés et/ou sur documents.

Collections générales spécialisées ou d'étude, comprenant des timbres-poste, timbres-taxe, de service, pour colis postaux, etc., neufs et/ou oblitérés

Division A : France, Colonies françaises, Monaco, Andorre Français, Occupation française.

Division B : Pays européens, leurs Colonies et leurs bureaux à l'étranger.

Division C : Départements et territoires d'Outre-mer.

14) Un cadre (CL1) :

Division A : Collections de toutes les classes, sur un sujet restreint.

15) Cartes postales (CAP)

16) Erinnophilie (ERI)

17) Timbres à Date Événementiels (TDE)

18) Collection libre

**Championnat Inter-Régional de Philatélie Phila - Loire
Fourchambault - 18 et 19 Mai 2019**

DEMANDE DE PARTICIPATION

Exposant

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Adresse Mail :

Date de naissance (pour les moins de vingt et un ans) :

Membre de l'Association philatélique fédérée :

N° fédéral de l'association :

Groupement Philatélique :

Participation

N° de passeport :

Titre de la Présentation :

.....

Nombre de cadres de 12 feuilles :

- | | | | |
|--|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Philatélie traditionnelle | <input type="checkbox"/> Histoire Postale | <input type="checkbox"/> Entiers Postaux | <input type="checkbox"/> Aérophilatélie |
| <input type="checkbox"/> Philatélie thématique | <input type="checkbox"/> Maximaphilie | <input type="checkbox"/> Littérature | <input type="checkbox"/> Jeunesse |
| <input type="checkbox"/> Jeunesse groupe | <input type="checkbox"/> Fiscale | <input type="checkbox"/> Astrophilatélie | <input type="checkbox"/> Classe ouverte |
| <input type="checkbox"/> Philatélie polaire | <input type="checkbox"/> Philatélie traditionnelle moderne | <input type="checkbox"/> Classe 1 cadre | |
| <input type="checkbox"/> cartes postales | <input type="checkbox"/> Erinnophilie | <input type="checkbox"/> Timbres à date événementiels | |
| <input type="checkbox"/> collection libre (ART.5) | | | |

Pièces à fournir :

- Photocopie du passeport (ART.6) Photocopie carte fédérale avec timbre année en cours

Fait à :, le 2019

Signature de l'exposant

Cachet de l'association
Signature du Président de l'association

**Championnat Inter-Régional de Philatélie Phila - Loire
Fourchambault - 18 et 19 Mai 2019**

RECOMPENSES

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Informe le comité d'organisation qu'il offre pour son compte personnel ou pour le compte de * :

Association Philatélique.....

..... Coupe (s)

..... Médaille (s)

..... Livre (s)

..... Lot (s) de timbres

Autres.....

Chèque à l'ordre de Association Philatélique de Nevers

Date et Signature

*Préciser en vue du catalogue

A retourner avant le 18 mars 2019 au Président de L'Association Philatélique de Nevers :

**Monsieur Michel Henry
27 place Chaméane
58000 Nevers**